

PROGRAMME COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA BVD

Agissons ensemble !



CONTEXTE

UNE GESTION EFFICACE, JUSQU'À MAINTENANT, DE L'ÉLEVAGE TOUCHÉ PAR LA BVD...

Notre zone est particulièrement affectée par la circulation du virus de la Maladie des muqueuses/BVD : 6 à 7 vaches adultes sur 10 présentent des anticorps, indicateurs d'une contamination par le virus.

- Depuis 2002, le GDS 63 propose un **Plan Individuel d'Assainissement** (protocole national) dont l'objectif est d'**éliminer le virus** et de prévenir au mieux sa réintroduction dans l'exploitation.
- Depuis 2007, le **dépistage des IPI à l'introduction est systématique et financé à 100 %** par le Conseil départemental, qui subventionne également le **dépistage des IPI dans les élevages infectés**.
- Depuis 2015, le GDS propose et accompagne financièrement **l'utilisation des boucles auriculaires sur les veaux naissants** dans les élevages souhaitant, à titre volontaire, dépister au plus tôt d'éventuels IPI pour les éliminer rapidement.
- Le **montant annuel actuel des aides GDS et Conseil départemental** sur ce dossier s'élève à **130 000 €**.

... MAIS UNE GESTION DIFFICILE A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT, SANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

- Un **élevage assaini est en effet entouré de voisins de statuts inconnus voire positifs**, avec comme conséquences :
 - une efficacité à court terme du Plan Individuel d'Assainissement, les risques de recontamination étant permanents,
 - la nécessité, dans la plupart des cas, de maintenir un programme de vaccination annuel,
 - des coûts importants pour une pérennité relative.

NE PLUS SUBIR... AGIR COLLECTIVEMENT !

Nécessité d'une dynamique de lutte collective, d'où la mise en place d'un programme national d'éradication de la BVD qui doit être encadré par un Arrêté Ministériel

Ce programme repose sur le dépistage systématique des veaux naissants par biopsie auriculaire grâce à l'une des deux boucles d'identification (boucle TST) permettant de réaliser le prélèvement de cartilage. Cette démarche a déjà été lancée depuis 3 ans, dans un cadre volontaire, dans les **19 départements du Grand Est ainsi que dans l'Aveyron**. Elle commence à être rendue obligatoire dans certains de ces départements avant même la sortie du futur Arrêté Ministériel. **Certains pays européens ont déjà éradiqué la maladie ou sont en cours : Autriche, Suisse, Danemark, Suède, Norvège, Irlande, Allemagne, Belgique, Luxembourg.**

L'Arrêté Ministériel ainsi que le cahier des charges national qui encadreront ce programme sont encore en phase de finalisation et d'harmonisation avec les textes européens, mais **les GDS Auvergne – Rhône-Alpes ont décidé de démarrer l'action dès cette année afin de ne pas prendre plus de retard par rapport aux autres régions françaises et aux autres pays européens déjà engagés dans la démarche ou déjà indemnes de BVD.** Le lancement du programme est conditionné par la nouvelle commande de boucles débutant en juin.

Nous recommandons donc à l'ensemble des éleveurs de commander dès à présent le nouveau kit identification comprenant la boucle préleveuse pour lancer les dépistages systématiques des veaux naissants le 1^{er} juillet 2019

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Stopper les pertes sanitaires et économiques de la BVD
- Eviter les contaminations entre élevages
- Faire chuter le nombre de bovins IPI le plus rapidement possible
- Qualifier l'intégralité des bovins avec la garantie « Bovin non IPI »
- Qualifier les cheptels
- Assurer la valorisation commerciale de nos bovins en France et à l'Étranger

Etape 1

Les kits d'identification et de prélèvement BVD sont à commander à l'EDE dès la prochaine campagne



Etape 2

Mise en place de la boucle TST sur la pince spécifique à commander à l'EDE



Etape 3

Pose de la boucle d'identification à l'oreille gauche et la boucle TST de dépistage à l'oreille droite sur le bovin de moins de 7 jours



Etape 4

Placement du tube sur le trocart. Puis échantillon placé dans le sachet plastique



Etape 5

Aiout de la date de prélèvement.  Un échantillon par enveloppe



Etape 6

Envoi de l'échantillon dans les 48 h après prélèvement



DÉPISTER les veaux le plus rapidement après la naissance

- **Commande des boucles d'identification et de prélèvement à l'EDE** : l'EDE enverra et facturera aux éleveurs le kit d'identification et de prélèvement comprenant :
 - les 2 boucles d'identification dont une permettant la biopsie
 - une enveloppe individuelle préaffranchie pour l'envoi du prélèvement.
 - **la pince spécifique à commander impérativement** (si vous ne la possédez pas déjà)
- **Prélèvement systématique sur tous les veaux naissants par biopsie auriculaire** grâce à la boucle nationale d'identification préleveuse. Le prélèvement est réalisé par l'éleveur **au plus tôt après la naissance** (avant 7 jours si possible) pour éviter des résultats faussement positifs sur d'éventuels virémiques transitoires (veaux sains, infectés après leur naissance, excréant temporairement le virus avant de s'immuniser naturellement, d'éliminer le virus et de redevenir sains).
- Echantillon placé dans le sachet plastique et dans l'enveloppe individuelle préaffranchie fournis avec la boucle. **Inscrire impérativement la date de prélèvement sur l'enveloppe.**
- **1 échantillon par enveloppe préaffranchie.**
- **Envoi immédiat** du prélèvement par la **Poste** au laboratoire d'analyses TERANA. **Attention**, un échantillon datant de plus de 15 jours ne pourra pas être analysé.

ANALYSES ET PLAN D'ASSAINISSEMENT DANS LES ÉLEVAGES INFECTÉS

- Analyse PCR sur mélange de 10 cartilages maximum, avec reprise en 10 PCR individuelles si le mélange est positif.
- En cas de résultat positif, le GDS vous propose**, comme actuellement, **un Plan d'Assainissement en collaboration avec votre vétérinaire** dont l'objectif est de vérifier le statut de tous les animaux du troupeau et de sécuriser globalement votre élevage contre la maladie.
- Les bovins IPI doivent être éliminés vers l'abattoir ou l'équarrissage.**

COÛTS ET ACCOMPAGNEMENTS – 4,03 € HT/veau pour dépister la BVD

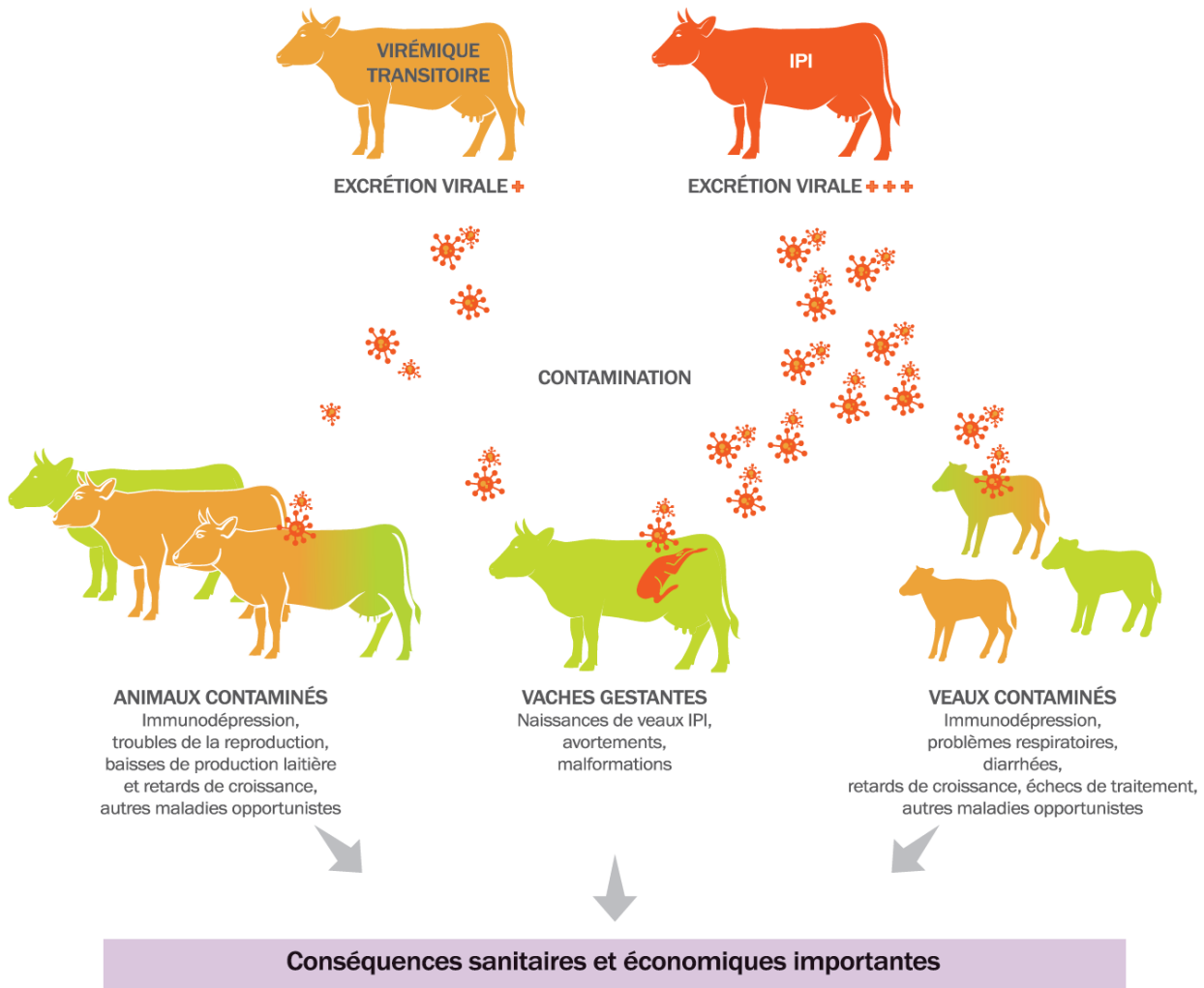
- Surcoût de la boucle préleveuse avec enveloppe préaffranchie = 1,83 € HT/veau**
Un dossier de demande d'aides visant à prendre en charge en totalité le surcoût de la boucle préleveuse ainsi qu'une partie du coût des analyses a été déposé au niveau de la région Auvergne - Rhône-Alpes. Nous sommes, à ce jour, dans l'attente d'une réponse.
- Pince spéciale boucle préleveuse = 12 € HT**
- Analyse PCR à la naissance sur mélange de 10 cartilages = 3,20 € HT/veau**
Ce tarif comprend une éventuelle reprise en PCR individuelle si le mélange est positif
Aide GDS 63 pendant 3-4 ans pour l'analyse PCR à la naissance = 1 € HT/veau analysé = 150 000 €/an
Coût final de l'analyse PCR à la naissance facturé par TERANA aux adhérents GDS = 2,20 € HT/veau
- Le GDS 63 a embauché une salariée pour la gestion du dossier, et prend également à sa charge le travail d'information et de gestion réalisé par l'EDE pour la mise à disposition de la nouvelle boucle.**
- Le Conseil départemental continue de financer** (remboursement aux adhérents GDS) :
 - à 100 % le dépistage systématique à l'introduction
 - à 50 % les analyses réalisées dans les élevages infectés en Plan d'Assainissement (dans la limite de l'enveloppe disponible - pourcentage variable fonction du nombre de dossiers)
- Pas d'aide à l'élimination des IPI** (la totalité de l'aide GDS est consacrée aux analyses)

Principaux tarifs HT- Aides GDS, Conseil départemental et régional - Coût éleveur

Actions	Tarif	Aide GDS	Aide CD remboursement	Aide Région	Coût éleveur
BOUCLAGE					
▪ Surcoût boucle préleveuse	1,83 €/veau	/	/	En attente	1,83 €/veau
▪ Pince spécifique	12 €	/	/	/	12 €
DÉPISTAGE NAISSANCE					
▪ PCR sur mélange de 10 prélèvements auriculaires Le tarif comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	3,20 €/veau	1 €/veau	/	En attente	2,20 €/veau
DEPISTAGE PLAN D'ASSAINISSEMENT					
▪ PCR sur mélange de 20 sérums (prises de sang) ou de 10 prélèvements auriculaires (boucles boutons) Le tarif comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	10 €/bv	/	50 %	/	5 €/bv
▪ Boucle bouton identifiée à l'animal (Commande GDS)	1,55 €/bv	/	/	/	1,55 €/bv
INTRODUCTIONS					
▪ Bovins ≥ 3 mois - PCR sur mélange de 20 sérums Le tarif comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	5,70 €/bv	/	100 %	/	0 €
▪ Bovins < 3 mois - PCR individuelle	19,50 €/bv	/	100 %	/	0 €

INFECTION DU TROUPEAU PAR LA BVD ET CONSÉQUENCES

L'infection du troupeau peut passer inaperçue mais engendrer la naissance de veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) dans les mois qui suivent, par contamination de femelles gestantes n'ayant pas encore rencontré le virus. Cette maladie se transmet par contact entre un animal sain et un animal infecté, ou in utéro de la mère au fœtus.



Le pouvoir immunodépresseur du virus influence fortement la santé générale du troupeau. Le coût de la maladie pour la ferme France peut être évalué à plus de 30 millions d'euros par an.

A l'échelle individuelle, **les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché**. Au-delà des IPI formés et de leur mort, elle entraîne une baisse de productivité, une augmentation des pathologies (reproduction, pathologie néonatale...) et de la charge de travail.

La perte moyenne se situe autour de 8000 € en élevage laitier et 3000 € en élevage allaitant.



Pour plus d'informations sur la maladie : www.gds63.com rubrique Boite à outils/Maladie des muqueuses